



Compte rendu Comité technique ministériel Alimentation

8 avril 2021

Le Comité technique Alimentation s'est tenu le jeudi 8 avril 2021, sous la présidence de Bruno Ferreira, directeur général de la DGAL, et Philippe Mérillon, directeur, secrétaire général adjoint du MAA.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Pascale Homolle-Lotteau, Claire Postic, Françoise Côme-Chéreau et Annick Pinard.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

L'Alliance du Trèfle s'est étonnée de la reprise dans l'ordre du jour de deux sujets déjà évoqués lors de la réunion du 4 mars (contrôles Brexit, mission inter-inspection sur les contrôles SSA) alors qu'une information sur l'épidémie d'Influenza aviaire, pourtant demandée par toutes les organisations syndicales, n'avait pas été mise à l'ordre du jour.

Par ailleurs, contrairement à ce qui avait été annoncé à la fin de la réunion du 4 mars, aucune réponse écrite n'a été apportée aux questions diverses.

Enfin, elle a constaté que les réunions du CTM Alimentation se déroulent souvent en deux séances compte tenu d'un ordre du jour trop chargé, ce qui montre la nécessité de réunir cette instance au moins deux fois par an comme le prévoit son règlement intérieur.

Les organisations syndicales ont également évoqué des difficultés dans les abattoirs :

- grève du service d'inspection dans un abattoir breton,
- non respect du protocole cadre dans les abattoirs,
- situation particulière d'un agent contractuel qui tourne entre plusieurs abattoirs depuis 6 ans et qui devrait avoir un CDI,
- attractivité des postes en abattoir.

Bruno Ferreira indique que le directeur de la DDPP concernée par la grève dans un abattoir rencontre les agents du service d'inspection ce matin ainsi que l'abatteur. La DGAL est en appui pour que l'abatteur respecte les obligations du protocole cadre.

Un travail de remise à jour du protocole-cadre est actuellement en cours à la DGAL.

Il s'engage à examiner la situation particulière de l'agent en CDD depuis 6 ans.

Sur l'attractivité des postes en abattoir, il s'agit d'une vraie difficulté de fond, dans les grands abattoirs, mais aussi dans les régions avec de petits abattoirs.

Le rapport de l'OMM propose 20 recommandations et 69 actions qui impliquent la DGAL et le Secrétariat général.

Parmi les actions figurent l'amélioration de la connaissance et de l'image du métier d'inspecteur en abattoir, l'augmentation de la reconnaissance du travail effectué par les agents (notamment via la rémunération et le parcours professionnel), la formation, le tutorat, la communication (lettre d'information du BEAD), les relations entre le siège de la direction départementale et les services d'inspection en abattoir qui est un sujet prioritaire car il ne faut pas laisser les équipes isolées. La diversification des missions doit être un objectif, mais la DGAL est consciente que ce n'est pas forcément possible partout (notamment dans les petites structures).

Un guide est à diffuser ainsi que le résultat des enquêtes du BEAD.

Pour augmenter la reconnaissance des agents en poste en abattoir, l'Alliance du Trèfle propose d'harmoniser le montant des heures de nuit à 14,93€ pour tous les agents en poste en abattoir, comme le MAA a pu le mettre en place pour les agents qui effectuent les contrôles Brexit.

Philippe Mérillon indique que ce sujet fait l'objet de discussions interministérielles.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Points à l'ordre du jour

1- Mise en œuvre des contrôles liés au Brexit

Bruno Ferreira précise que le sujet a été remis à l'ordre du jour car, depuis la réunion du CTM Alimentation du 4 mars, le Royaume-Uni a annoncé un report des échéances de 6 mois sur :

- la certification de l'ensemble des produits qui passe du 1^{er} avril 2021 au 1^{er} octobre 2021,
- les contrôles effectifs à la frontière qui sont reportés du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} janvier 2022.

Ce report a des conséquences sur l'organisation des services et permet aux agents et aux entreprises de se préparer.

Le niveau d'impréparation des Britanniques, même si des améliorations sont constatées dans les certifications sanitaires, a un impact sur le trafic à l'importation vers l'Europe qui est encore très inférieur au trafic d'avant Brexit. D'ores et déjà une grande partie du trafic venant d'Irlande ne traverse plus le Royaume Uni et a été réorientée vers Cherbourg.

90 ETP sont prévus pour la certification export, répartis sur toute la France. Une soixantaine d'agents ont déjà été recrutés et vont affiner la préparation des services mais aussi des entreprises, car malgré la mobilisation intense du MAA, les PME et TPE qui exportaient vers le Royaume Uni sans contrainte avant, n'ont pas toutes pris la mesure des exigences liées au rétablissement des frontières.

Les organisations syndicales évoquent :

- le départ d'agents formés vers le privé où ils sont mieux payés,
- l'inquiétude pour des agents recrutés pour le Brexit qui ont réussi le concours T1 et craignent que leur poste ne soit pas ouvert et qu'ils se retrouvent en abattoir,
- les conditions de travail,
- l'encadrement insuffisant dans le SIVEP des Hauts-de-France,
- la ligne de conduite du MAA pour les 271 contrats qui se terminent le 30 juin 2021.

Philippe Mérillon rappelle que le principe des concours est que l'administration ouvre des postes là où il y a des besoins. Si les places offertes ne figurent pas dans les localisations géographiques

souhaitées par l'agent, il le sait dès le départ.

Le MAA cherche des solutions pour arranger les agents, mais pour les concours, il ne faut pas remettre en cause l'équité entre les candidats.

Bruno Ferreira indique que les travaux nécessaires sont engagés pour supprimer les non-conformités des locaux des postes de contrôle frontaliers et que le MAA suit particulièrement ces travaux.

Afin d'améliorer les conditions de travail, le cabinet Ergotec appuie les services.

Aujourd'hui l'encadrement doit être différent de la situation d'urgence du départ. La structuration de l'encadrement est en cours avec la DRAAF Hauts-de-France et le Secrétariat général.

Pour le SIVEP central, l'idée est que tout ne doit pas être remonté à Paris, la structuration dans les SIVEP Brexit devant permettre la capitalisation des compétences acquises.

L'environnement reste toujours incertain en matière de trafic.

Philippe Mérillon précise que les contrats seront renouvelés puisque le besoin perdure. Le nombre de mois dépend des différentes situations (pour les vétérinaires contractuels, le renouvellement porte sur 2 ans). Une collègue du SIVEP du Havre confirme que les agents contractuels se sont vu proposer des renouvellements de 6 mois ou 2 ans.

Les organisations syndicales demandent une vigilance particulière sur la continuité de la paye pour ces agents compte tenu de la tension au SRH, en particulier pour le traitement des contractuels. Philippe Mérillon assure que l'administration en a bien conscience.

2- Suites de la mission inter-inspection SSA

Bruno Ferreira indique qu'il n'y a toujours pas d'arbitrage à ce jour.

La position du ministre est que le transfert des missions ne peut se faire qu'avec le transfert des moyens, ce qui n'est pas acté.

L'hypothèse de la constitution d'une agence est clairement écartée.

3 - Covid et abattoirs

Bruno Ferreira indique que les derniers cas de Covid-19 en abattoir datent de février. Ils concernaient plutôt les ateliers de découpe.

Le protocole sanitaire a été révisé. Une DDCSPP a retiré les agents du service vétérinaire d'inspection dans un abattoir car le protocole n'était pas respecté.

Les chaînes d'abattage ne sont pas forcément bien conçues pour respecter le protocole. La lettre d'information du BEAD permet de mutualiser les bonnes idées à mettre en œuvre.

Philippe Mérillon précise que la position interministérielle, basée sur la capacité d'accueil (fonction du volontariat des enseignants) est que les publics prioritaires pour la garde des enfants, sont les personnes participant à la stratégie de santé. Si les capacités d'accueil augmentent, d'autres professions pourront devenir prioritaires.

L'Alliance du Trèfle demande que les personnels en abattoirs et en SIVEP, qui sont plus à risque que d'autres populations, puissent rapidement être vaccinés.

Philippe Mérillon précise que la stratégie de vaccination dépend de plusieurs facteurs, notamment de la disponibilité des doses. Aujourd'hui (jusqu'au 15 avril), il n'y a pas de priorité sectorielle, que ce soit dans le privé ou le public. L'annonce sur les enseignants ne s'est pas concrétisée. Si la situation devait évoluer, le MAA poserait la question pour les personnels en abattoir et en SIVEP.

4- Retour sur les dialogues de gestion 2020

Marie Luccioni, adjointe au sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales, présente le diaporama (voir le document) sur le déroulement des dialogues de gestion 2020.

L'Alliance du Trèfle demande comment les services vont pouvoir effectuer leurs missions avec 13,5 % de crédits en moins.

Suite au transfert de 221 ETP (8 de plus qu'initialement prévu) dans les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), elle constate que les effectifs restants ne suffisent pas et sont hétérogènes avec 7 ETP dans une région comprenant 6 départements et moins de 4 ETP pour une région comprenant 12 départements.

Bruno Ferreira confirme que les SGCD ont été constitués avec des fonctions très importantes sur le programme 206. La relation avec les SGCD est en cours de construction.

Il considère que dans les DD(CS)PP, c'est le programme 206 qui a jusque-là porté les fonctions supports pour les autres ministères, ce qui n'est pas normal.

Il ne faut pas repartir dans les mêmes dérives et le MAA négocie pied à pied avec le ministère de l'Intérieur.

Une attention particulière est apportée aux agents qui n'ont pas souhaité rejoindre les SGCD.

L'audit MIGA (Mission d'inspection générale et d'audit du CGAAER) demandé par la DGAL a permis des échanges très riches avec les différents échelons.

Questions diverses

Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

*** Recrutement des contractuels**

La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique aggrave les dysfonctionnements existants dans la gestion des contractuels et ralentit encore le processus de recrutement. La note de service, attendue depuis le mois d'octobre, qui doit préciser les modalités n'est toujours pas sortie.

Compte tenu des conséquences de ces dysfonctionnements pour les agents et les structures, l'Alliance du Trèfle demande quand sera mise en place la déconcentration de cette gestion.

Philippe Mérillon indique que la note de service est en voie de finalisation et devrait être publiée en avril 2021.

Une réflexion est en cours sur le périmètre des décisions de recrutement à déconcentrer au niveau des territoires.

*** Influenza aviaire**

Les services vivent la troisième crise de même ampleur en 5 ans !

A quand un retour d'expérience global incluant l'administration centrale, les services régionaux et départementaux, suivi d'une prise en compte des conclusions de ce retour d'expérience global ?

Bruno Ferreira indique que le ministre s'est exprimé le matin-même dans la presse pour annoncer 15 jours sans nouveau cas.

Le nombre de cas européens est sans précédent : dans l'avifaune sauvage, il y a eu 15 000 oiseaux morts en janvier, nécessitant l'évacuation par bennes de certaines plages. Le virus H5N8 est très virulent et contagieux.

Il est arrivé en France via les animaleries (Corse, Yvelines, élevage du Nord ayant fourni des oies).

En décembre des foyers ont été constatés dans les Landes (étang), dans les Deux-Sèvres et en Vendée.

Le 20 décembre, un foyer apparaît en Chalosse, où il y avait une forte densité d'élevages avec des animaux dehors, d'où une explosion rapide des foyers.

Bruno Ferreira salue l'intervention rapide des équipes des DD(CS)PP et des DRAAF qui ont traité autant de foyers qu'en 2017 en deux fois moins de temps.

Face à la nécessité d'abattre massivement les animaux, les capacités logistiques ont été utilisées jusqu'à atteindre leurs limites (utilisation au mieux des équipes et moyens de GT Logistics, équarrissages saturés, mobilisation de nombreux vétérinaires sanitaires, etc.).

Aujourd'hui les équipes assurent le contrôle du nettoyage et de la désinfection des locaux avant remise en place d'animaux.

Le ministre veut construire une nouvelle feuille de route avec les professionnels sur le pacte de biosécurité, avec une réflexion de fond chez les professionnels, car les premiers cas ont conduit à l'explosion des foyers (« comme une étincelle dans un jerrican d'essence »). L'amélioration en matière de biosécurité concerne surtout les pratiques à maintenir dans le temps et pas seulement des investissements.

La vaccination poserait des problèmes d'exportation mais le sujet n'est pas tabou (vaccin ARN).

Dans la Chalosse, au moment où le risque était le plus élevé, le nombre d'animaux dehors était très important. L'organisation de la production avec un pic de production au moment où le risque Influenza aviaire est le plus élevé interpelle aussi. Il faut une « résilience sanitaire » de la filière.

Le travail de fond avec les professionnels doit aboutir en juin à une feuille de route claire et partagée. C'est aux professionnels de s'approprier ce sujet.

Dès la fin de la période de crise, un retour d'expérience (RETEX) est prévu pour l'ensemble des services de l'État à chaque niveau (national, régional, départemental) ainsi qu'un RETEX global qui complètera les RETEX à chaque niveaux

Dans cette crise, les préfets ont voulu s'impliquer davantage et avoir une plus grande déconcentration. Un bilan devra être fait également.

La crise Covid a aggravé la situation. Certains préfets ont demandé que les réserves PISU soient utilisées pour le Covid-19, sans ré-abondement des réserves ensuite.

Les écouvillons et les réactifs d'analyse sont utilisés pour le dépistage du Covid-19, d'où des tensions et une adaptation du nombre des prélèvements (compte tenu de la virulence de la souche de cette année, la diminution du nombre d'échantillons a été possible sans que cela entraîne un défaut de détection), les capacités d'analyse des laboratoires ont été maintenues malgré l'épidémie de Covid.

Les EPI doivent être disponibles en permanence. La gestion des stocks doit être un point de vigilance.

*** Publication de vidéos chocs**

Quel accompagnement est apporté par le ministère aux agents et aux structures qui font face aujourd'hui à des vidéos chocs, voire à des plaintes ?

Compte tenu de la multiplication de ces opérations, l'Alliance du Trèfle renouvelle également sa demande d'un plan de formation des agents sur la sensibilisation aux méthodes de ces associations et sur le déroulé d'une procédure judiciaire.

Après vérification dans le catalogue FORMCO pour l'année 2021, aucune formation n'est proposée sur le déroulement d'une procédure judiciaire. Or ces formations préventives s'inscrivent dans le cadre de la protection des agents du ministère, pour les accompagner en cas de mise en cause.

Philippe Mérillon indique que ce sujet est suivi par le Secrétariat général et la DGAL (le ministre y est très attentif). La protection est due aux agents, avec un dispositif d'accompagnement et la protection fonctionnelle. Un magistrat en poste au service des affaires juridiques est à l'écoute des agents et des structures.

Bruno Ferreira confirme que les agents doivent demander la protection fonctionnelle en cas de problème, qu'elle n'est jamais refusée.

En matière de formation, des modules existent dans la formation initiale INFOMA. Philippe Mérillon va prendre l'attache de l'INFOMA pour des formations continues.

Bruno Ferreira ajoute qu'un travail est en cours avec l'ENSV et la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires pour capitaliser les expériences sous forme de formations et de fiches réflexes.

*** Plan de relance**

Des missions d'élaboration de mesures d'aides économiques et d'attribution de ces aides sont confiées à la DGAL, aux SRAL et aux DD(CS)PP, alors que ces services n'y sont pas formés et exercent des missions de contrôle, ce qui peut être source de conflits d'intérêt. Le temps consacré au déploiement des mesures du plan de relance est démultiplié par le manque de compétences et l'impréparation des services. Autre facteur d'aggravation, ces missions sont réalisées à effectifs constants dans une période déjà surchargée pour tous les niveaux de l'organisme DGAL et tous les niveaux hiérarchiques des structures.

Nous souhaitons savoir quelles tâches indispensables doivent être supprimées pour assurer la conception et la mise en œuvre de ces mesures du plan de relance.

Bruno Ferreira confirme que le plan de relance se met en place à moyens constants. Les renforts demandés par les ministères n'ont pas été obtenus (seuls des opérateurs ont eu des moyens supplémentaires compte tenu de nombreux dossiers à traiter rapidement).

La DGAL et la DGPE sont aussi impactées. Des outils pour simplifier l'instruction sont élaborés.

La programmation devra être réajustée.

*** Démantèlement du réseau sanitaire**

GDS Bretagne a annoncé sa fusion le 1^{er} juillet prochain avec trois coopératives (insémination artificielle, contrôle de performance, conseil). Hormis pour son activité d'OVS, la nouvelle entité juridique serait active dans 25 départements. Les relations avec les autres acteurs du sanitaire (laboratoires et vétérinaires sanitaires) sont plus que perturbées d'autant qu'il est fait mention dans les motifs communiqués aux adhérents une meilleure valorisation de la collecte de données et qu'un volet laboratoire serait envisagé. Ces bouleversements envisagés et désaccords

compliquent le travail de nos collègues. Pourront-ils connaître rapidement la position du ministère et disposer de conseils pour diminuer les tensions ?

L'Alliance du Trèfle souhaite également signaler que le SNISPV n'a toujours pas de réponse à son courrier adressé au ministre le 8 février 2021.

Bruno Ferreira indique que l'administration centrale et la DRAAF Bretagne ont tenu une position très ferme, confirmée par le CROPSAV du 27 mars.

Depuis un courrier de GDS Bretagne indique qu'il n'intégrera pas la structure projetée en tant qu'OVS. La situation semble s'apaiser.

La DGAL reste très vigilante sur l'agrément des OVS.

La réponse au courrier au ministre est en préparation.

Réponses de l'administration aux autres questions diverses

➤ Santé et protection des végétaux : surveillance biologique du territoire (SBT)

Bruno Ferreira indique que ce sujet est très important. Pour lui, « One health » doit inclure la santé végétale. Malheureusement, les professionnels ne voient essentiellement dans la SBT que le « bulletin de santé du végétal (BSV) » sans mettre en avant tout ce que la SBT devrait inclure (notamment au niveau exportation, certification, etc.). Une réunion avec l'ACTA (association des instituts techniques agricoles) et l'APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture) est organisée le 9 avril.

Il faut repositionner le sujet dans une approche plus globale (LPO, Conservatoires botaniques... peuvent amener des informations). Il s'agit d'un enjeu stratégique pour les acteurs.

Des financements sont possibles en lien avec la biodiversité.

La DGAL a aussi demandé aux SRAL de faire des propositions.

➤ Dysfonctionnements de Resytal

Bruno Ferreira a bien conscience de ces dysfonctionnements.

Des modifications sur l'ergonomie et la praticité sont une priorité 2021 (livraison au 4^{ème} trimestre de la NMA- navigation multi-applicative), ainsi que la mise en sécurité et la correction d'anomalies. 20 % du budget sont affectés à la feuille de route et le pilotage Resytal cycle 2 est un enjeu du plan stratégique de la DGAL.

Sur les problèmes de connexions, il relève des disparités départementales importantes, liées à des causes multiples.

➤ Inspections programmées en abattoir

Bruno Ferreira indique que ces inspections permettent la sécurisation des agents dans leurs fonctions d'inspection.

Les préfets ont été sensibilisés pour que les constats faits en abattoirs donnent bien lieu aux suites appropriées.

➤ Auto-contrôles et contrôles officiels

Bruno Ferreira indique que le MAA souhaite développer la politique de responsabilisation des professionnels (cf. IT DGAL/SDPRAT/2020-594 Orientations stratégiques et priorités 2021 pour l'organisme DGAL).

Les autocontrôles permettent de détecter des fraudes alimentaires (viande de cheval dans les lasagnes détectée lors d'un autocontrôle de Findus) et une bonne articulation entre les auto-contrôles et les contrôles officiels est indispensable.

